

GUIDE

ACCOMPAGNER LE PORTEUR DE PROJET AU DEMARRAGE DE SON ENTREPRISE

Accompagnez les entrepreneurs vers une entreprise durable dès les premières étapes de leur projet.

Bienvenue dans la formation " Accompagner le porteur de projet au démarrage de son entreprise ".

Ce livret a pour fonction de vous fournir un aperçu clair des étapes du parcours et des ressources mises à votre disposition en précisant notamment ses objectifs, son programme et ses méthodes pédagogiques. Il est pensé comme un guide pratique dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires pour suivre le fil conducteur de la formation et anticiper les prochaines étapes.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement pour tirer pleinement parti de cette formation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tarif: 200 euros

Dates de la formation : du 03/11/2026 au 01/12/2026

Volume horaire : 8 heures dont 1h de classe virtuelle le 26 novembre de 13h à 14h

Prérequis : aucun. Néanmoins, cette formation fait partie d'un ensemble de trois formations consacrées à l'accompagnement entrepreneurial, conçues pour se compléter et permettre d'aborder les différentes étapes et dimensions de l'accompagnement des porteurs de projet.

- [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur la formation « Comprendre le métier d'entrepreneur pour mieux l'accompagner ».
- [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur la formation « Accompagner l'entrepreneur dans la pérennisation de son entreprise ».

Équipement requis :

- Un ordinateur avec une bonne connexion internet
- Un casque audio
- Une webcam

En plus de ces éléments, nous vous invitons à vous assurer de disposer dans le cadre de l'évaluation finale de la configuration requise pour passer l'évaluation finale. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE



Marie-Laure DEPIL, chargée de projet et d'accompagnement au sein du Pépite Hauts-de-France, à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). J'accompagne des porteurs de projet au quotidien, j'anime des actions de sensibilisation et de formation auprès des étudiants, et je participe aux travaux de recherche du service pour faire évoluer nos pratiques d'accompagnement et concevoir de nouveaux outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation.

DESCRIPTION

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences nécessaires à l'accompagnement des porteurs de projet au moment clé du démarrage d'une entreprise. Elle s'adresse aux professionnels de l'écosystème entrepreneurial ainsi qu'à toute personne souhaitant développer une posture d'accompagnement adaptée aux besoins des futurs entrepreneurs.

OBJECTIFS

À la fin de cette formation, chaque participant sera en mesure de mettre en œuvre un accompagnement adapté en :

- Situant son rôle dans l'accompagnement à la création d'entreprise ;
- Orientant un porteur de projet vers les démarches administratives et juridiques adaptées à son activité et à son profil ;
- S'adaptant à l'état d'esprit de l'entrepreneur face aux démarches administratives.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Au fil des séquences, les participants découvriront les enjeux liés au démarrage d'une entreprise, ainsi que les démarches à engager pour accompagner le porteur de projet dans cette phase clé. Ils seront amenés à identifier les éventuels freins rencontrés par le porteur de projet et à mobiliser les ressources et outils adaptés pour l'aider à avancer dans son projet. La formation les conduira également à réfléchir à leur posture d'accompagnateur, afin de favoriser l'autonomie du porteur de projet, de soutenir sa prise de décision et de l'aider à structurer ses premières actions.

La formation alterne vidéos, ressources téléchargeables, études de cas et évaluations formatives, afin de favoriser l'ancrage des connaissances et compétences.

PROGRAMME

Séquence 1: situer son rôle dans l'accompagnement à la création d'entreprise

- Identifier les représentations sur son métier d'accompagnant entrepreneurial (échanges sur le forum)
- Définir l'accompagnement entrepreneurial (vidéo)
- Identifier la chaîne des acteurs de la création d'entreprise (échanges sur le forum)

- Quiz 1

Séquence 2: orienter un porteur de projet vers les démarches administratives et juridiques adaptées à son activité et à son profil

- Connaître les grandes étapes du processus de création d'entreprise (Guide de l'entrepreneur)
- Connaître les statuts juridiques et obligations administratives liées (échanges sur le forum et fiche récapitulative)
- Identifier les aides à la création ou à la reprise d'entreprise (échanges sur le forum et vidéo)
- Transmettre les enjeux de l'archivage et de la veille (vidéo).
- Quiz 2

Séquence 3: s'adapter à l'état d'esprit de se l'entrepreneur face aux démarches administratives

- Comprendre les résistances face aux démarches administratives (vidéo).
- Adapter sa posture selon le profil accompagné (échanges sur le forum et cas concrets).
- Guider efficacement vers les choix structurants (échanges sur le forum et cas concrets).

Séquence 4: mettre en pratique un accompagnement adapté

- Consolider les compétences mobilisées lors des séquences précédentes (classe virtuelle et cas concret).
- Adapter son accompagnement dans différentes situations professionnelles (classe virtuelle et cas concret).

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Dans l'espace de formation, vous trouverez des vidéos et des ressources téléchargeables. Vous serez également amené à échanger avec vos pairs autour de vos pratiques et de cas concrets. Des évaluations formatives sous forme de quiz vous seront proposées tout au long de la formation afin de vérifier et de consolider vos acquis. Enfin, une classe virtuelle est prévue la dernière semaine afin de faire un point sur la formation et répondre aux questions restées en suspens.

ASSIDUITÉ ET VALIDATION DE LA FORMATION

Certaines activités sont obligatoires pour témoigner de votre assiduité, d'autres pour l'obtention de votre micro-certification. Elles vous seront précisées dans l'espace de formation.

Pour obtenir votre micro-certification, il faut obtenir la moyenne :

- Au quiz de fin de formation. Ce quiz sera surveillé en ligne et requerra une vérification d'identité.
- Et au devoir (cas concret 3).

ACCESSIBILITÉ

Cette formation a été conçue pour être accessible au plus grand nombre. Les équipes de conception ont veillé à respecter autant que possible les recommandations du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), publié par la Direction Interministérielle du Numérique. En particulier, toutes les vidéos incluent un sous-titrage et une transcription téléchargeable. Les apprenants en situation de handicap sont notamment invités à se rapprocher de leur gestionnaire administratif (coordonnées dans le contrat de formation) pour une adaptation des modalités de formation et d'évaluation.

COMMUNICATION

En amont de la formation

- Pour toute question sur le fonctionnement de la plateforme ou de votre compte FUN vous pouvez nous contacter via l'espace suivant : <https://support.fun-edu.fr/s/aide>
- Pour tout renseignement sur le contenu de la formation ou toute question d'ordre pédagogique, vous pouvez écrire à l'adresse : fcu@univ-littoral.fr

Pendant la formation

Pour communiquer avec le responsable pédagogique, un forum dédié est à votre disposition. Vous pouvez y poser des questions générales sur la formation, des questions spécifiques sur le contenu des ressources proposées, ou préparer vos interventions pour les sessions synchrones. Les messages sont consultés quotidiennement, avec un délai de réponse maximal de trois jours.

Un espace dédié est prévu pour les questions techniques liées à la plateforme. Cet espace vous permet de signaler des problèmes et de contacter directement l'assistance techno-pédagogique.

Nous vous encourageons à maintenir un climat respectueux et collaboratif dans tous vos échanges – qu'ils soient avec l'enseignant, l'ingénieur pédagogique, les tuteurs motivationnels ou vos pairs.

Fin de formation

L'espace de formation demeurera accessible pendant trois semaines à partir de la fin de formation. Ce délai permet notamment la finalisation des évaluations et la mise à disposition des micro-certifications pour les apprenants ayant rempli les conditions requises pour leur obtention.